

Mardi le 29 août 2017



Le directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école
Mesdames et Messieurs les enseignants
s/c de Mesdames et Monsieur les inspecteurs
de l'éducation nationale

Objet : Modalités d'organisation du service pour la journée de solidarité et la deuxième
journée de prérentrée.

Cabinet

Référence :

- Arrêté du 16 avril 2015 modifiant l'arrêté du 21 janvier 2014 relatif au calendrier scolaire des années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.
- Arrêté du 4 novembre 2005 fixant la journée de solidarité pour les personnels relevant du ministre de l'éducation nationale.

Affaire suivie par
Liliane Bertocchi

Téléphone
03 84 46 66 02

Télécopie
03 84 28 36 14

Courriel
ce.cabinet.dsden90

@ac-besancon.fr

Adresse

4 place de la
Révolution Française

CS 60129

90003 BELFORT CEDEX

La présente note a pour objet de préciser les modalités d'organisation du service au titre des deux dispositions citées en référence.

L'arrêté du 16 avril 2015 cité en référence précise que « pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours pourront être dégagées durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques ».

Par ailleurs, la journée de solidarité doit également vous permettre de disposer d'un temps de travail collectif dans les écoles. Se déroulant hors temps scolaire, elle peut être fractionnée en deux demi-journées.

Les directeurs feront remonter à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription, avant les congés de Noël, les dates retenues par le conseil des maîtres pour mettre en place ces moments de travail en commun.

Ce temps sera consacré, dans les écoles maternelles, primaires et élémentaires à l'élaboration du projet d'école.

Je vous remercie de l'attention que vous voudrez bien accorder à l'organisation de ces temps de travail utiles à l'efficacité de la pédagogie que vous mettez en œuvre dans la classe.



Eugène KRANTZ